

Stratégie du CNC à l'égard des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes

Conseil des normes comptables – Plan de mise en œuvre pour l'intégration des IFRS dans les PCGR canadiens Évaluation de la situation – Rapport préliminaire, octobre 2007

Sommaire

Le présent document résume les activités et les constatations à ce jour. L'évaluation de la situation est toujours en cours, et se poursuivra dans les mois qui viennent. Le CNC fixera de façon définitive la date d'adoption des IFRS pour les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes lorsque l'évaluation sera terminée, au plus tard le 31 mars 2008.

Introduction

Le présent rapport préliminaire du Conseil des normes comptables (CNC) fait le point sur la situation et a été préparé en vue de discussions avec le Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC) en octobre 2007. Le CNC prévoit soumettre un rapport définitif au CSNC en février 2008. Une fois l'évaluation de la situation terminée, le CNC confirmera (ou changera), au plus tard le 31 mars 2008, la date de basculement aux IFRS fixée pour l'instant au 1^{er} janvier 2011.

L'évaluation de la situation vise à déterminer et à évaluer les informations ou les questions nouvelles qui pourraient avoir une incidence sur la mise en œuvre des IFRS par le CNC pour les entreprises canadiennes ayant une obligation de rendre des comptes. Trois éléments principaux sont pris en compte :

- Les progrès réalisés au Canada quant à l'établissement de l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre des IFRS sont-ils suffisants?
- Des difficultés importantes se sont-elles présentées lors de l'adoption initiale ou dans le cadre de l'application des IFRS dans les pays de l'Union européenne, en Australie et ailleurs, dont le CNC devrait tenir compte aux fins de l'établissement du calendrier de mise en œuvre de sa

stratégie à l'égard des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes?

- L'International Accounting Standards Board (IASB) continue-t-il d'élaborer des normes de haute qualité reconnues pour leur contribution à l'amélioration du fonctionnement des marchés financiers mondiaux?

Les progrès réalisés au Canada quant à l'établissement de l'infrastructure nécessaire à la mise en œuvre des IFRS sont-ils suffisants?

Le président et les permanents du CNC ont rencontré des représentants des autorités de réglementation canadiennes des valeurs mobilières et des institutions financières, de même que des analystes financiers, des représentants de groupes sectoriels importants, des préparateurs d'états financiers, des universitaires et les membres du Comité consultatif sur les IFRS (CCI). Les permanents du CNC prévoient aussi tenir des tables rondes en novembre et en décembre 2007 avec ces groupes ainsi qu'avec des représentants de petites entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, de grands cabinets comptables, des principaux organismes comptables ainsi que d'autres parties intéressées au Canada.

Nos premières discussions ont fait ressortir un certain nombre de défis à relever lors de la préparation au basculement, dont les suivants :

- la formation et la recherche de ressources suffisamment compétentes pour faciliter la transition nécessiteront des efforts. Cela dit, les responsables de la formation travaillent activement à l'élaboration de matériel et ont entrepris la mise à jour des manuels et des programmes de cours pour tenir compte du basculement. De plus en plus de cours de formation internes et externes sont offerts;
- les sociétés pétrolières et gazières craignent que la norme canadienne actuelle permettant la capitalisation du coût entier (méthode la plus utilisée par les sociétés pétrolières et gazières au Canada) manque de compatibilité avec les IFRS. De leur côté, les entités qui exercent des activités à tarifs réglementés s'inquiètent de l'application des IFRS à ces activités. Le président et les permanents du CNC travaillent de concert avec les secteurs touchés et d'autres intéressés afin d'évaluer à fond ces préoccupations et les mesures pouvant être prises pour les dissiper;
- les parties concernées demandent des indications claires sur l'adoption anticipée des IFRS et le maintien de l'utilisation des PCGR américains au Canada, de même que sur les obligations d'information transitoires qui sont prévues afin d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les incidences de l'adoption des IFRS. Il incombe en grande partie aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) de prendre les décisions qui s'imposent à cet égard. Le président et les permanents du CNC discutent régulièrement de ces questions avec les permanents des ACVM;

- l'adoption des IFRS dans un contexte où une attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires est déjà exigée posera un défi particulier pour les émetteurs canadiens;
- le maintien de la procédure officielle d'adoption des IFRS à titre de PCGR canadiens, y compris de la politique de bilinguisme. On étudie présentement les moyens qui seraient les mieux à même de préserver cette procédure et cette politique.

Les permanents du CNC estiment que ces difficultés étaient prévisibles. Elles ne semblent pas insurmontables compte tenu des délais, et elles ne devraient pas entraîner un report de la date du basculement.

Les résultats des sondages portant sur la connaissance des IFRS et sur le degré de préparation à leur adoption montrent que ceux qui doivent être au courant de l'adoption des IFRS le sont généralement bel et bien, mais que peu ont commencé à établir un plan de transition détaillé pour l'instant. Le CNC n'est pas étonné de ces résultats à cette étape-ci de la transition. De l'avis général, le niveau de conscientisation s'est élevé depuis le printemps 2007, mais l'on s'inquiète encore du peu de mesures prises par les entreprises jusqu'à maintenant. Lorsque le CNC aura publié son exposé-sondage à portée générale sur les IFRS et que l'évaluation de la situation permettra de confirmer la date de basculement, on s'attend à ce que les sociétés prennent des mesures plus ciblées.

Des difficultés importantes se sont-elles présentées lors de l'adoption initiale ou dans le cadre de l'application des IFRS dans les pays de l'Union européenne, en Australie et ailleurs, dont le CNC devrait tenir compte aux fins de l'établissement du calendrier de mise en œuvre de sa stratégie à l'égard des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes?

Les permanents du CNC ont passé en revue des études sur l'adoption des IFRS dans d'autres pays, de même que des reportages dans la presse financière. Le président et les permanents du CNC ont aussi rencontré les représentants d'autres normalisateurs nationaux, des autorités de réglementation en valeurs mobilières et des grands cabinets comptables pour s'informer de leur expérience quant à l'adoption et à l'application des IFRS.

En général, l'adoption des IFRS dans d'autres pays semble s'être bien déroulée. Plus particulièrement, très peu de difficultés, voire aucune, semblent s'être posées durant la deuxième année d'application. On peut en conclure que l'adoption s'est faite de manière rigoureuse dès la première année.

Le CNC et ses commettants pourraient toutefois prendre en considération les points suivants, qui ressortent des expériences des autres :

- Il est préférable d'adopter les IFRS telles quelles ont été promulguées par l'IASB plutôt que sous une version modifiée. Les modifications peuvent

nuire à l'uniformité et aux analyses d'un pays à l'autre, de même qu'à l'utilisation de l'IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*, qui prévoit d'importantes dispenses dans la première année d'adoption intégrale des IFRS. À cet égard, on peut tirer des leçons de l'initiative de l'Australie qui, dans un premier temps, a éliminé certains choix qu'offraient les IFRS et modifié certaines obligations d'information, pour ensuite faire marche arrière. Du côté de l'Union européenne, les défis qui se sont posés en raison de la non-adoption de certaines parties des IFRS montrent aussi les problèmes qui se posent lorsque les IFRS ne sont pas adoptées dans leur intégralité.

- En Europe et ailleurs, des chefs des finances ont craint que l'adoption des IFRS soit coûteuse et qu'il puisse leur être plus difficile d'expliquer leurs résultats financiers. Le coût de la conversion des systèmes comptables peut être important alors que les avantages (y compris la diminution du coût du capital) sont souvent difficiles à déterminer et ne se réalisent qu'à long terme. La communication par les entreprises de l'incidence du passage aux IFRS sur l'information financière a permis aux utilisateurs des états financiers de mieux comprendre ce processus. Cela montre que les sociétés doivent prêter attention au rapport de gestion et aux autres informations complémentaires au moyen desquels ils communiquent leurs points de vue. Il faut aussi noter que de nombreux pays d'Europe ont dû faire face à des changements plus vastes que ceux qui sont prévus au Canada, en raison d'une plus grande disparité entre les IFRS et les normes en vigueur auparavant. Par exemple, de nombreuses sociétés européennes ont appliqué pour la première fois des normes pour la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers lors du basculement aux IFRS – la grande majorité de ces normes étant déjà en vigueur au Canada.
- L'existence d'un programme de formation exhaustif est un élément important de la préparation.
- Les groupes sectoriels peuvent travailler efficacement ensemble pour résoudre leurs problèmes communs.
- Le défi de la transition est plus grand pour les petites sociétés cotées en raison de leur manque relatif de ressources.
- L'étendue des informations supplémentaires à fournir en a surpris beaucoup. Les considérations relatives aux obligations d'information ont souvent été reléguées à la fin du processus, ce qui a rendu la collecte d'information difficile et fait que de nombreuses informations fournies dans les états financiers tenaient du stéréotype.
- Le temps nécessaire à l'adoption législative et à la traduction des IFRS doit être pris en compte. Les questions de droits d'auteur doivent aussi être réglées dès le départ. (Le CNC négocie actuellement avec l'IASB des ententes sur les droits d'auteur et sur la traduction.)
- La participation active aux activités de l'International Financial Reporting Interpretations Committee de l'IASB en vue de résoudre les problèmes

d'interprétation est importante, et préférable à la création d'interprétations locales.

- Les autorités de réglementation en valeurs mobilières souhaitent qu'il y ait une déclaration claire et uniforme de la part des préparateurs et des vérificateurs quant au fait que les états financiers ont été établis en conformité avec les IFRS. (Il serait acceptable de mentionner aussi la conformité aux exigences locales, par exemple les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.)

Le CNC continuera à tirer parti des expériences des autres, dans le but de faciliter la mise en œuvre des IFRS au Canada.

L'IASB continue-t-il d'élaborer des normes de haute qualité reconnues pour leur contribution à l'amélioration du fonctionnement des marchés financiers mondiaux?

Les permanents du CNC ont étudié les commentaires portant sur la qualité des IFRS qui ont été publiés dans les médias, les revues professionnelles et la littérature universitaire du monde entier. Ils se sont aussi demandé si des intérêts politiques ou spéciaux indus ont une incidence défavorable sur les IFRS, et ont évalué les activités de convergence de l'IASB et du FASB ainsi que le rôle de surveillance que jouent les administrateurs de l'IASB Foundation. Depuis que le CNC a approuvé sa stratégie en 2006, d'autres pays ont adopté ou convenu d'adopter les IFRS, dont le Japon, l'Inde, la Chine, la Corée et le Brésil. Selon Deloitte, il y a maintenant plus de 100 pays qui utilisent, ou qui sont en voie d'adopter, les IFRS comme fondement de l'information financière.

De nombreuses personnes en Europe s'inquiètent de la possibilité que les PCGR aient une influence indue sur les IFRS, qui pourraient devenir «axées sur des règles» plutôt que «fondées sur des principes». Certes, les États-Unis, en tant que marché financier important à l'échelle mondiale, influe sur l'élaboration des IFRS. Toutefois, plusieurs normes américaines ont été modifiées pour qu'elles s'alignent sur les «meilleures» règles d'information financière que représentent les IFRS. Les projets de convergence mondiale actuels vont vraisemblablement aboutir à autant de modifications des PCGR américains que des IFRS, sinon davantage dans certains cas. L'IASB et le FASB continuent de faire avancer les projets inscrits dans leur protocole d'accord. Même s'il y a d'inévitables manques de correspondance dans certains secteurs, il ne semble y avoir aucune raison de s'inquiéter quant à la poursuite des travaux de convergence. Ces travaux sont en tête des priorités de l'IASB et du FASB.

D'autre part, certains sont préoccupés par la possibilité que ce soit l'Union européenne qui exerce une influence indue sur les IFRS, en raison de son processus d'approbation des normes. Dans l'ensemble, il apparaît que ces inquiétudes témoignent plutôt d'une saine tension entre les grandes

organisations qui sont touchées par les IFRS. Pour l'heure, il n'y a pas lieu de croire que les IFRS subiront une influence indue de la part d'un organisme particulier, et plus les pays qui adoptent les IFRS sont nombreux, plus la probabilité d'observer une telle influence diminue.

La Securities & Exchange Commission (SEC) des États-Unis a publié un projet de règle visant à permettre que les rapports financiers établis par les émetteurs privés étrangers conformément aux IFRS soient déposés sans qu'y figurent des rapprochements avec les PCGR américains. La SEC a aussi publié un document de consultation proposant d'autoriser les émetteurs américains à établir leurs états financiers selon les IFRS. Une première étude des commentaires reçus à l'égard du projet de règle montre qu'il recueille de nombreux appuis, bien que certains universitaires et utilisateurs d'états financiers trouvent qu'il pourrait être prématuré d'abolir les obligations de rapprochement. Par ailleurs, le président du FASB a récemment demandé l'élaboration d'un plan détaillé portant sur l'adoption des IFRS aux États-Unis. Tous ces faits témoignent de l'appui croissant que recueille l'acceptation des IFRS aux États-Unis.

Des travaux se poursuivent également en vue de favoriser l'utilisation commune des IFRS, par exemple les travaux de l'Union européenne visant à comparer les IFRS et les PCGR canadiens, japonais et américains.

Les appuis sont considérables en faveur de l'adoption des IFRS comme ensemble unique de règles comptables reconnu à l'échelle internationale, mais il demeure certaines préoccupations concernant la qualité des IFRS, dont les suivantes :

- préoccupations quant au rôle et au recours à la comptabilité en juste valeur. Il convient de mentionner, à cet égard, que les IFRS n'imposent pas davantage que les autres référentiels comptables le recours à la comptabilité en juste valeur;
- préoccupations quant à la possibilité que l'information financière établie conformément aux IFRS se traduise par des rapports financiers plus complexes que si elle est établie selon les anciennes normes, et qu'elle soit moins liée à l'exploitation de l'entreprise. Il s'agit là d'une préoccupation répandue chez ceux qui ont assumé les coûts de la mise en œuvre des IFRS mais qui n'en recueillent pas encore les avantages. Cela témoigne aussi de la difficulté qu'ont certains à se détacher des pratiques bien ancrées;
- préoccupations quant au degré de pragmatisme des IFRS, selon lesquelles les IFRS semblent être de plus en plus orientées vers des aspects techniques, peut-être sans que les considérations pratiques soient suffisamment prises en compte;
- préoccupations quant au fait que les IFRS ne sont pas conçues pour toutes les utilisations traditionnelles des comptes, en plus de servir à informer les investisseurs et les créanciers. Ces utilisations comprennent le calcul des

passifs d'impôt, la conformité aux clauses restrictives des banques, et les calculs du capital réglementaire. Le CNC soutient, depuis un certain temps, que les états financiers à vocation générale ne sont pas nécessairement conçus pour toutes ces utilisations;

- préoccupations concernant la stabilité et le caractère indépendant du financement de l'IASB dans l'avenir. Les administrateurs de l'IASC Foundation continuent de travailler à l'établissement d'une méthode de financement plus solide, indépendante et durable pour l'IASB. À ce jour, de nouvelles ententes de financement ont été établies dans plusieurs pays, et il ne semble y avoir actuellement aucune inquiétude significative quant à un futur manque de financement.

Dans le cadre de recherches universitaires, on a tenté de mesurer l'incidence de l'adoption des IFRS sur le coût du capital. Les permanents du CNC examineront les résultats de ces recherches plus en détail. De plus, ils se mettront à la recherche d'autres études sur les incidences du passage aux IFRS sur le marché financier mondial.